



COMPTE RENDU D'AUDIENCE

MATIERE: **PÉNALE**
FORMATION: **2ÈME CHAMBRE CRIMINELLE**

DATE ET HEURE: **16 MARS 2026 08:30**
SALLE: **GRANDE SALLE D'AUDIENCE**

NUMERO D'ORDRE	REFERENCES DU DOSSIER	PARTIES A L'INSTANCE			OBJET DE LA DEMANDE	MOTIF DE L'AJOURNEMENT
		PARTIES CIVILES	MIS EN CAUSE	INTERVENANT(S)		
AFFAIRES EN DELIBERE						

NUMERO D'ORDRE	REFERENCES DU DOSSIER	PARTIES A L'INSTANCE			OBJET DE LA DEMANDE	MOTIF DE L'AJOURNEMENT
		PARTIES CIVILES	MIS EN CAUSE	INTERVENANT(S)		
1.	TPI-DAS/RG/2024/0083 TPI-DAS/RP/2024/0381	AKOTOM Vincent MINISTERE PUBLIC	----- ABOU Raouf ABOU Mouhamed DINGO Adèle		PRATIQUE DE CHARLATANISME	Vidé : Vidé Motif : Retient l'accusée DINGO Adèle dans les liens de l'accusation de pratiques de charlatanisme puis l'accusé ABOU Mouhamed dans les liens de l'accusation de complicité de pratiques de charlatanisme. Condamne les accusés DINGO Adèle et ABOU Mouhamed à deux ans d'emprisonnement ferme ; Réserve les intérêts civils.

NUMERO D'ORDRE	REFERENCES DU DOSSIER	PARTIES A L'INSTANCE			OBJET DE LA DEMANDE	MOTIF DE L'AJOURNEMENT
		PARTIES CIVILES	MIS EN CAUSE	INTERVENANT(S)		
2.	TPI-DAS/RG/2024/0084 TPI-DAS/RP/2024/0844	MINISTERE PUBLIC MEDOGANSI Ezéchiel	----- DJATO Athanase		ASSOCIATION DE MALFAITEURS ET TENTATIVE DE VOL	Vidé : Vidé Motif : Condamne l'accusé DJATO Athanase à 10 ans de réclusion criminelle ^pour les faits d'association de malfaiteurs et tentative de vol à mains armées. Ordonne la confiscation du scellé n° 047/24 du 14/10/2024 au profit de l'Etat ; Réserve les intérêts civils.

Stat :	Dossiers au rôle : 2	Affaires en délibéré : 2	Affaires anciennes : 0	Affaires nouvelles : 0		
--------	----------------------	--------------------------	------------------------	------------------------	--	--

Fait à Dassa-Zoumè, le 16 mars 2026
GOUNDETE Winnock Denis
Procureur de la republique